

► AXE PRIORITAIRE 1 : DEVELOPPEMENT ET INNOVATION

Encourager la compétitivité et le développement durable des systèmes productifs transfrontaliers	
SYSTEMES PRODUCTIFS	<i>Stimuler la croissance durable des systèmes productifs</i>
Encourager le transfert de technologies et la diffusion de l'innovation / Renforcer les liens entre universités, pôles technologiques et réalités productives / Promouvoir la diffusion d'activités innovantes (protection de l'environnement, économies d'énergie, énergies renouvelables) / Encourager les entreprises à une responsabilité sociale et environnementale	
ECONOMIES RURALES	<i>Soutenir la valorisation des productions locales</i>
Améliorer la qualité des produits et encourager les systèmes de certification / Stimuler les synergies au sein des territoires, promouvoir et commercialiser les produits traditionnels de l'agriculture et de l'artisanat / Améliorer les politiques de promotion des produits agro-alimentaires de qualité / Promouvoir la diversification des activités économiques dans les zones rurales	
TOURISME	<i>Accroître la durabilité des systèmes touristiques</i>
Encourager l'hétérogénéité et la diversification saisonnière de l'offre / Développer une gestion équilibrée du territoire / Stimuler les synergies entre les opérateurs du secteur	

► AXE PRIORITAIRE 2 : PROTECTION ET GESTION DU TERRITOIRE

Développer des stratégies communes pour préserver et gérer la biodiversité, les ressources naturelles et les paysages de l'espace transfrontalier, et pour gérer les risques naturels et technologiques	
RESSOURCES DU TERRITOIRE	<i>Préserver et gérer la biodiversité, les ressources naturelles et les paysages de l'espace transfrontalier</i>
Approfondir la connaissance sur les thèmes de l'environnement / Sensibiliser la population au développement durable et à l'environnement / Définir des politiques et des interventions de planification et de gestion commune / Atténuer les effets de la pollution / Utiliser de manière durable les ressources naturelles	
PREVENTION DES RISQUES	<i>Coordonner et améliorer l'efficacité des dispositifs de prévention des risques naturels et technologiques, et des interventions d'urgence</i>
Approfondir, divulguer et rendre accessible les connaissances acquises en matière de risques / Renforcer l'information et l'implication de la population / Améliorer la sécurisation du territoire transfrontalier / Consolider les relations entre les structures œuvrant à un niveau opérationnel	

► AXE PRIORITAIRE 3 : QUALITE DE VIE

Encourager l'attractivité de l'aire en améliorant les services et en renforçant l'identité des communautés transfrontalières	
SERVICES SANITAIRES ET SOCIAUX	<i>Améliorer l'offre des services sanitaires et sociaux</i>
Coordonner les systèmes de surveillance et d'alerte sanitaire et développer des méthodes avancées pour l'évaluation des risques pour la santé / Promouvoir des services accessibles, garantis, innovants et tendant à réduire les difficultés des catégories les plus fragiles / Encourager le transfert des connaissances dans le cadre sanitaire et de l'assistance sociale	
TRANSPORTS	<i>Faire face à grande échelle aux problèmes de mobilité et de liaison en portant attention à la programmation, à la logistique, aux conséquences sociales, économiques, touristiques et environnementales</i>
Améliorer la mobilité transfrontalière des biens et des personnes / Promouvoir le transport durable transfrontalier / Améliorer l'accessibilité des zones périphériques	
CULTURE	<i>Développer et diversifier l'offre culturelle pour renforcer l'identité commune</i>
Sauvegarder, valoriser et promouvoir le patrimoine historique et culturel / Encourager la confrontation culturelle et la mobilité des opérateurs / Impliquer la population locale dans des initiatives culturelles et créer des opportunités d'emplois / Favoriser l'accès à l'information	
EDUCATION, FORMATION ET TRAVAIL	<i>Encourager l'insertion des populations par la mobilité et par les échanges dans le cadre de l'éducation, de la formation et du travail</i>
Mettre en réseau les acteurs de l'éducation et de la formation / Créer des conditions propices pour une formation européenne des jeunes / Favoriser la mobilité et faciliter la rencontre entre offre et demande d'emploi dans la zone transfrontalière / Promouvoir des stratégies et fournir des services et des instruments conjoints pour le soutien des travailleurs employés dans la pluriactivité, des saisonniers et des immigrés	

Secrétariat Technique Conjoint - 11 rue de la Marné - 06500 MENTON

Tél : 04 92 41 10 20 - Courriel : stc@interreg.alcotra.org

Site Internet du programme - www.interreg-alcotra.org

Bourse à projets et recherche de partenaires sur le site de la Province de Turin :

http://www.provincia.torino.it/europa/europa/programm1_europei/ideeAlcotra